



FRANCE

Harcèlement moral : plaintes à Campus France

Plusieurs ex-salariés et salariés dénoncent une ambiance de travail toxique. La direction évoque des cas isolés

Ils sont quatre, sur un écran, de l'autre côté d'un écran. Mesures barrières aidant, nous avons dû recourir à la visioconférence pour échanger. Mais l'émotion n'en est pas moins palpable quand ces ex-salariés de Campus France, établissement public qui pilote la venue d'étudiants du monde entier dans les universités de notre pays, évoquent leurs années de souffrance.

Burn-out, dépression, hospitalisations, tentative de suicide, procédures judiciaires multiples... « Une situation délirante, de très grande souffrance au travail et de déni rarement vu », note un bon connaisseur du dossier et des problématiques de harcèlement. La direction de l'organisme, elle, répond qu'il n'y a pas « la moindre brutalité dans le management (...) pas plus qu'il n'a été relevé de situation de harcèlement ». Et dénonce la « rancœur personnelle » des quatre salariés qui ont créé un collectif.

Déjà évoqués par *Mediapart* à l'été 2020, les multiples conflits judiciaires résultant de la situation sociale au sein de Campus France, structure chargée de la promotion des universités françaises dans le monde et de la gestion des étudiants étrangers en France, continuent de se régler devant les tribunaux. Une dizaine de procédures sont en cours au total, devant les prud'hommes, en cour d'appel, en cassation, mais aussi devant des tribunaux judiciaires dans plusieurs cas.

Lundi 18 janvier, un ancien salarié – non membre du collectif – a ainsi obtenu 30 000 euros d'indemnités pour licenciement « sans cause réelle et sérieuse ».

D'autres jugements sont attendus dans les mois qui viennent.

Parallèlement à ces batailles judiciaires, le collectif d'ex-salariés a multiplié les alertes aux élus, aux ministères. Interrogé, le ministère des affaires étrangères, tutelle de Campus France, explique avoir « demandé un renforcement du dialogue social » et assurer depuis un « suivi étroit » de la situation.

« Brutale »

Fort de plus de 200 employés, Campus France, établissement public à caractère industriel et commercial – une structure de droit privé sous tutelle publique –, lancé au début des années 2010, résulte de la fusion d'entités aux pratiques différentes. Principalement une association, Egide, qui gérait depuis 1991 les attributions de bourses pour les étudiants étrangers en France; et le groupement d'intérêt public EduFrance, créé en 1998 et qui coordonnait la promotion internationale des établissements d'enseignement supérieur hexagonaux.

« Deux métiers très différents, avec des cultures peu compatibles, le travail sur les bourses étant plus austère, pendant que les autres font des salons, voyagent, sont plus visibles », note une salariée de Campus France, qui déplore que « l'opposition entre les cultures » perdure, des années après

la fusion. Béatrice Khaiat, actuelle directrice de la structure, a longtemps travaillé à EduFrance. Cette ancienne des cabinets de deux ministres de l'éducation, Claude Allègre puis Jack Lang, a dirigé le groupement d'intérêt public de 2000 à 2006, avant

d'être nommée conseillère technique au sein du cabinet du premier ministre Jean-Marc Ayrault. Au départ de ce dernier, en 2014, elle est nommée adjointe, puis prend la succession du premier directeur de Campus France, Antoine Grassin.

Décrite comme efficace, Béatrice Khaiat est aussi souvent qualifiée de « brutale » tant dans son management que dans ses propos. Des sorties comme « j'en ai rien à foutre », « casse-toi, tu me fais chier » sont, à en croire de nombreuses sources, fréquentes. « C'est une personnalité complexe », nuance une employée, « qui peut être attachante mais qui prend des décisions unilatérales, sans toujours respecter le travail ou les hiérarchies ». D'autres parlent de « management familial », où l'on se dit tout, quitte à laver son linge sale en public.

Dès son retour au sein de Campus France en 2014, M^{me} Khaiat – qui, sollicitée à plusieurs reprises, n'a pas souhaité nous répondre directement – entreprend des changements profonds. « Elle avait un certain nombre de personnes issues des anciennes structures en ligne de mire, confie un ancien responsable, et elle s'est mise en tête de les faire partir. » C'est le cas de plusieurs anciens responsables issus d'Egide. Dans des échanges que *Le Monde* a pu consulter, M^{me} Khaiat est accusée en interne d'avoir publiquement fait savoir qu'elle voulait « la tête » des anciens dirigeants de la structure.

Plusieurs d'entre eux « craquent » et dénoncent un harcèlement moral. Ainsi l'ancien responsable des systèmes informatiques, dont la grave dépres-





sion sera reconnue comme maladie professionnelle. L'ex-directeur des ressources humaines ira jusqu'à déposer une main courante au commissariat pour harcèlement. Il obtiendra finalement un accord financier.

« Au troisième enfant, je licencie »

Béatrice Khaïat « ne voulait travailler qu'avec ses copains », assure, lapidaire, une ancienne salariée. Déclassés, propositions d'accords financiers... Les départs s'enchaînent. En 2015, un tableau interne recense une douzaine de cas de « contentieux de personnel », parmi lesquels plusieurs représentants du personnel en instance de licenciement économique, mais aussi des ruptures conventionnelles. Le tableau liste le coût de ces départs, qui s'élève, entre indemnités de licenciement et frais d'avocat, à plusieurs centaines de milliers d'euros.

La directrice impose son rythme, parfois « chaotique ». Si elle plaît aux ministères de tutelle de Campus France, sa méthode « ne se préoccupe pas des gens au milieu ». L'intendance doit suivre les initiatives – et parfois les revirements – de la direction, peu importe le prix en termes de conditions de travail. En 2016, un audit conduit par un cabinet externe conclut à un « risque psychosocial majeur » au sein de Campus France : « Des situations de conflit, de violence voire de harcèlement au travail sont parfois décrites par les salariés. » La direction commande un second rapport à un autre cabinet, qui rend un jugement moins sévère, mais estime

tout de même que 12 % des salariés sont en situation de « *surs-tress* » à risque.

Fin 2017, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT, une instance présente dans toutes les grandes entreprises) émet une alerte pour « danger grave et imminent » concernant les salariés du ser-

vice communication, dont l'une des membres, Laura F., qui revient de congé maternité, est régulièrement fustigée par la directrice : « *Au troisième enfant, je licencie.* » Une seconde alerte est émise, au printemps 2018, concernant un salarié du service informatique, Hafid R., mis en cause pour des motifs parfois triviaux, comme le fait d'avoir quitté le travail plus tôt pour récupérer son enfant un jour de grève des transports.

Plusieurs licenciements

A ces deux occasions, l'inspection du travail enjoint à Campus France de prendre des mesures pour protéger ces deux salariés. Sans effet : tous deux seront hospitalisés pour dépression. Ils sont en contentieux avec l'entreprise depuis, celle-ci contestant en justice la qualification de maladie professionnelle pour leurs pathologies. L'année 2018 est marquée

par plusieurs nouveaux licenciements. En décembre de cette même année, Ronel T., un salarié du service comptabilité, en dépression depuis des mois, situation provoquée selon lui par une « mise à l'écart » dans son travail, fait une tentative de suicide : « *Je n'en pouvais plus.* »

Quelques mois plus tard, en juin 2019, Zoubir M., un autre salarié, déjà en conflit avec l'entreprise, est victime d'un malaise sur son lieu de travail. Les pompiers doivent venir le chercher pour l'hospitaliser. Un événement reconnu comme « accident du travail ». Il sera tout de même licencié pour « faute grave » dans les semaines qui suivent. Il est depuis toujours en dépression et sous traitement médicamenteux lourd. « *Sans le collectif, peut-être que mon corps serait dans la Seine, ou que j'aurais sauté par la fenêtre* », confie-t-il.

Du côté de Campus France, par l'intermédiaire de la direction de la communication, on se dit « at-

tentifs aux situations de détresse psychologique », on rappelle qu'il s'agit avant tout de cas « individuels », et qu'« aucun lien objectif n'a été établi entre l'état de santé de ces salariés et d'éventuels manquements » de l'employeur. Quant aux départs, ils ne seraient que des « cas isolés de contentieux », « pas révélateurs d'un dysfonctionnement ou d'éventuels manquements » de la part de l'employeur. « *Campus France est un endroit où il fait bon travailler* », assure Jean-Luc Ito-Pages, l'un des délégués du personnel, las de ces polémiques, et craignant qu'elles finissent par « nuire à l'avenir de l'opérateur », dont l'activité est mise en sommeil par la pandémie depuis un an. ■

SAMUEL LAURENT

**L'inspection
du travail enjoint
à Campus France
de prendre
des mesures
pour protéger
deux salariés.
Sans effet**

**L'ex-directeur
des ressources
humaines ira
jusqu'à déposer
une main
courante pour
harcèlement**

